

PROCÉDURE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF D'UN CAL

COALITION AVENIR QUÉBEC



Faire plus. Faire mieux.

DÉCEMBRE 2022

BULLETIN DE CANDIDATURE

ÉLECTION DES MEMBRES DE CONSEIL EXÉCUTIF D'UN CAL

Je soussigné,

consens par la présente à me porter candidat au poste de

du conseil exécutif du CAL de

Signature du candidat

Signé à: _____

Ce _____ jour de _____ [mois] _____ [année]

APPUI POUR LE CANDIDAT

Nous, qui sommes membres de la Coalition Avenir Québec - L'équipe François Legault,

appuyons _____

qui cherche à se faire élire au poste de _____

du CAL de _____

Nom du proposeur

Nom du secondeur

Numéro de membre

Numéro de membre

FORMULAIRE DE RENONCIATION

Je consens par la présente, à titre de candidat à l'élection des membres du Conseil exécutif d'un CAL, à assumer toute dépense encourue relativement à la campagne que je mènerai en vue de cette élection.

Je conviens en outre que ces dépenses incluent tout dommage causé par du matériel de campagne apposé sur les lieux de l'Assemblée générale et sur toute autre propriété publique ou privée.

Signature

Nom

Date :

____ / ____ / ____

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET D'ANTÉCÉDANTS

CODE DE CONDUITE

La Coalition Avenir Québec est fidèle aux principes de la liberté individuelle, de la responsabilité et de la dignité de la personne dans le cadre d'une société juste et de la liberté politique dans le cadre de la participation significative de toutes les personnes intéressées. Le Parti s'attend à ce que tous les candidats se conduisent en tout temps selon ces idéaux et dans le respect de l'histoire et des traditions du Parti.

PRINCIPES D'INTÉGRITÉ

SE DISPUTER LA FAVEUR DU PUBLIC DE MANIÈRE RESPONSABLE

Tout en faisant une vive concurrence en vue d'obtenir l'appui du public, le candidat évite de prononcer des remarques désobligeantes au sujet de nos adversaires. Nous insistons plutôt sur nos propres atouts. Nous protégeons nos renseignements confidentiels. Nous ne faisons jamais rien d'illicite. Nous travaillons avec d'autres membres de la Coalition Avenir Québec sur des questions relatives au parti, dans l'intérêt de la Coalition Avenir Québec et du bien public.

COLLABORER

Je choisirai les personnes avec lesquelles je travaillerai, en gardant à l'esprit notre engagement de ne pas trahir la confiance du public. Je ne collaborerai pas avec des personnes ou des entreprises dont les valeurs sont incompatibles avec les nôtres. Dans les cas où un bénévole ou un prestataire de services externes est appelé à jouer un rôle important dans les activités du parti, nous nous assurons qu'il observe le présent code de conduite.

DONS ET LEVÉES DE FONDS

Je tiendrai des registres exacts des personnes qui accordent un soutien, financier ou autre, à la Coalition Avenir Québec. J'agirai de la sorte afin de maintenir les fonds nécessaires pour diriger le parti. Je rendrai compte des contributions versées et déclarerai les dépenses en suivant les lignes directrices du parti et les dispositions de la Loi électorale et de ses règlements.

UTILISER L'INFORMATION DE MANIÈRE RESPONSABLE

Je protégerai les renseignements confidentiels qui nous sont communiqués, notamment les renseignements concernant nos membres et d'autres personnes. À cette fin, je ferai preuve de vigilance. Je n'utiliserai ces renseignements qu'aux fins pour lesquelles ils sont recueillis sans divulgation indue et dans le respect des lois. Conformément à nos obligations en matière de confidentialité, je mettrai à profit et diffuserai nos idées et nos connaissances au sein de la Coalition Avenir Québec afin d'être en mesure de mieux servir nos membres.

BÉNÉVOLES ET EMPLOYÉS

CONDUITE PERSONNELLE

La Coalition Avenir Québec s'attend à ce que chacun d'entre nous ait une conduite irréprochable. L'honnêteté et l'intégrité sont les pierres angulaires des relations à la Coalition Avenir Québec, tant à l'interne qu'à l'externe.

BÉNÉVOLES

Les bénévoles jouent un rôle crucial dans la réalisation de bon nombre de nos objectifs. Dans certains cas, les bénévoles ont une grande visibilité. Dans d'autres, leurs activités ne sont pas très formelles ou généralement reconnues. Par conséquent, il est extrêmement important de s'assurer que nos bénévoles préservent et renforcent la réputation de la Coalition Avenir Québec en agissant conformément au présent code de conduite.

RENSEIGNEMENTS EXCLUSIFS

Nous protégerons tous les renseignements exclusifs en désignant ceux-ci en conséquence, en les gardant en sécurité et en restreignant l'accès aux seules personnes qui doivent en prendre connaissance pour effectuer leur travail. Font partie des renseignements exclusifs tous ceux qui ne sont pas généralement connus du public et qui sont utiles à la Coalition Avenir Québec, entre autres, des renseignements que d'autres personnes nous ont confiés. L'obligation de ne pas divulguer les renseignements exclusifs perdure même lorsque les rapports avec la Coalition Avenir Québec ont pris fin.

COMMUNICATIONS

La Coalition Avenir Québec reconnaît que les communications claires et efficaces jouent un rôle crucial en soutenant les relations et en préservant la confiance du public dans ses activités.

Les candidats à un poste de dirigeant du parti ou d'une commission doivent faire approuver par le département des communications toute demande médias ou tout document communicationnel. Aucun bénévole ou membre du personnel d'un candidat à un poste de dirigeant du parti ou d'une commission ne peut se faire passer pour un porte-parole officiel de la Coalition Avenir Québec, à moins qu'il ait été dûment désigné comme tel.

UTILISATION NON AUTORISÉE DES BIENS DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC

Nous sommes tenus de protéger les biens de la Coalition Avenir Québec. Les biens du parti, comme l'argent ou les autres fonds, les renseignements figurant dans la base de données ou le matériel de bureau, ne peuvent être utilisés à des fins personnelles ou pour toute raison autre que les activités du parti. Tout détournement de fonds, de renseignements, de matériel, d'installations ou d'autres biens appartenant à la Coalition Avenir Québec pourrait être considéré comme un acte criminel et avoir de graves conséquences.

Seules les dépenses engagées pour les besoins de la Coalition Avenir Québec peuvent être imputées à la Coalition Avenir Québec. Les autorisations pertinentes doivent être jointes à toutes les dépenses des candidats lors de leurs rapports finaux. Les candidats doivent respecter les limites de dépenses prévues par le Règlement.

LA COLLECTIVITÉ DANS SON ENSEMBLE

IMAGE PUBLIQUE

La réputation et l'identité de la Coalition Avenir Québec sont ses actifs les plus précieux. Nul ne doit agir de telle sorte qu'il nuise à la réputation ou à l'image de la Coalition Avenir Québec, ou faire des déclarations, y compris dans notre propre presse électronique ou des forums de discussion sur l'Internet, qui pourraient avoir le même effet dans la collectivité. Seules les personnes désignées par le Conseil exécutif national ou le directeur général peuvent agir en qualité de porte-parole officiel de la Coalition Avenir Québec.

CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Dans leurs activités de collectes de fonds, les candidats à la direction observeront les mêmes normes rigoureuses en matière d'éthique et responsabilités morales élevées qu'observe le parti dans toutes ses activités. Ils devront se conformer aux règles du Directeur général des élections du Québec et avoir un formulaire de consentement.

OBSERVATION DES LOIS

En tout temps, nous respectons en tout point tant la lettre que l'esprit des exigences législatives et réglementaires. Nous ne tolérerons pas des actes illicites ou contraires à l'éthique. En cas d'incertitude, nous devons consulter un conseiller juridique indépendant.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Je me conformerai à la lettre et à l'esprit de ce code de conduite et aux politiques et procédures de la Coalition Avenir Québec. J'ai lu ce code de conduite et j'accepte de m'y conformer. J'ai fait et je ferai part du contenu du Code de conduite aux personnes avec lesquelles je collabore durant ma campagne comme candidat à l'élection des membres du comité exécutif d'un CAL. À ma connaissance, aucune infraction n'a été commise. Si une infraction au présent Code de conduite était portée à ma connaissance, j'en informerais promptement au Président d'Assemblée.

Signature du témoin

Signature du candidat

ENGAGEMENT DE NON-DIVULGATION ET D'UTILISATION APPROPRIÉE DES DONNÉES

Je, _____, affirme ce qui suit :

Je comprends l'importance de protéger les renseignements personnels que recèle la liste des délégués.

Je comprends que, dans le cadre de ma campagne, l'utilisation de la liste des membres inscrits fournie aux candidats au poste de dirigeant du parti ou d'une commission ne doit servir qu'aux fins de communications relatives à ma candidature avec les délégués, notamment pour solliciter leur contribution, leur appui et leur suffrage.

Je comprends que, pour chaque poste à pourvoir, la Coalition Avenir Québec enverra un courriel à tous les délégués pour leur présenter les candidats à ce poste et que tout courriel subséquent provenant de ma campagne devra mentionner la possibilité de se retirer de la liste d'envoi.

Je prendrai les mesures nécessaires pour protéger le caractère confidentiel des renseignements personnels qui figurent sur la liste. Je m'engage à ce que, dans le cadre de ma campagne, personne ne divulgue la liste des délégués à quiconque sans la permission écrite de la Coalition Avenir Québec.

Je m'engage à ne conserver aucune copie des données, par quelque moyen que ce soit, et à retourner ou détruire toute copie produite aux fins d'un travail particulier une fois ce travail terminé.

candidat :

Poste brigué :

Signature du candidat :

Daté du _____ (date) de _____ (mois) _____ (année)

